

**METIERS DE L'AERONAUTIQUE  
ADMISSION EN 2<sup>de</sup> OU 1<sup>re</sup> PROFESSIONNELLE  
LYCEE A. BRIAND - LE BLANC MESNIL (93)**

10

**OBJECTIF**

Préparer à l'exercice de différents métiers relevant de l'aéronautique (entretien, réparation ou construction des avions...) en lien avec les organismes officiels, les services d'aéroport, les clients et les fournisseurs.

**PUBLIC CONCERNE**

**Admission en 2<sup>de</sup>**

- Elèves de 3<sup>e</sup>, disposant d'un bon niveau en anglais et en mathématiques.

**Admission en 1<sup>re</sup>**

- Elèves de 2<sup>de</sup> GT issus de l'académie de Créteil, disposant d'un bon niveau en anglais et en mathématiques et répondant aux exigences de la formation.

**CRITERES**

Les critères de recrutement reposent sur l'étude des dossiers prenant en compte :

- la convergence des avis des équipes éducatives,
- les résultats scolaires notamment dans les disciplines liées à la spécialité demandée,
- l'appréciation sur les chances d'investir la formation proposée (assiduité, comportement...).

**Aucun entretien en présentiel ou à distance ne doit être organisé.**

**PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX**

Avant le  
27 mars

**Constitution et transmission du dossier de candidature**

- Joindre **obligatoirement** les photocopies des documents demandés.
- Les dossiers arrivés hors délai ou incomplets ne seront pas examinés.



Délai d'obtention du casier judiciaire : si l'élève ne l'a pas reçu le jour du dépôt du dossier, joindre **le récépissé de la demande faite sur internet. Solliciter l'établissement d'origine en cas de difficulté.**

A partir du  
15 mai

**À réception des résultats**

- Confirmer le choix pour les élèves admis en :
  - **2<sup>de</sup> pro** saisie du vœu via le téléservice affection (TSA)
  - **1<sup>re</sup> pro** saisie du vœu dans Affelnet-Lycée par le chef d'établissement d'origine

**PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE**

Avant le  
27 mars

**Information et recensement des élèves**

- Compléter le dossier pour les candidats.

**Constitution du dossier de candidature**

- Motiver obligatoirement l'avis du chef d'établissement.

A partir du  
25 mai

**Réception des avis**

- Elèves **admis** : **saisie du vœu** correspondant (**en rang 1** pour entériner l'admission).
- Elèves **inscrits en liste complémentaire** : saisie du vœu de 2<sup>de</sup> ou 1<sup>re</sup> Pro métiers de l'aéronautique et de vœux de précaution sur d'autres spécialités.

## PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Du  
30 mars  
au 15 mai

### Etude des dossiers

- **Aucun entretien en présentiel ou à distance ne doit être organisé.**
- **Prise en compte des éléments contenus dans le dossier de l'élève pour émettre un avis.**

### Transmission des avis aux établissements d'origine dans les meilleurs délais

- Justifier obligatoirement les avis « Réservés ». Ces informations visent à aider et accompagner l'élève dans son projet d'orientation.

Pour le  
25 mai  
dernier délai

### Transmission des avis au SAIO (cf. tableau excel)

- Envoyer la liste des candidats retenus avec les avis formulés par les équipes pédagogiques.

A partir du  
25 mai

### Décisions dans Affelnet-Lycée (cf. classe virtuelle : module « Travail en commission »)

- **Saisie obligatoire** via le module « travail en commission » pour chaque élève formulant un vœu en métiers de l'aéronautique. Sans décision sur le statut de l'élève (pris/refusé), **l'élève concerné ne pourra pas participer à l'affectation**. Toutefois, cette saisie ne garantit pas l'affectation de l'élève sur le vœu concerné.

## RESULTAT

La notification d'affectation est transmise lors du résultat du tour Affelnet-Lycée de la campagne 2020.